Ville de **Saint-Omer**

SO!

Magazine
d'informations municipales
N°20 | OCTOBRE 2020

UNE BELLE SURPRISE POUR LES ÉLÈVES DE FERDINAND BUISSON P.19

www.ville-saint-omer.fr

SOMMAIRE

04

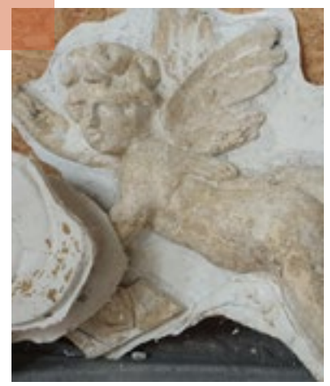

PATRIMOINE

06

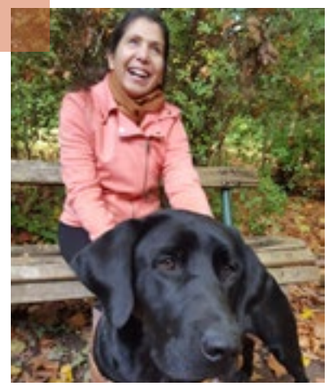

SOLIDARITÉ

11

MOBILITÉ

16

ANIMATIONS SPORT

18

ÉDUCATION JEUNESSE

20

CULTURE

SO! Saint-Omer

N°20 | OCTOBRE 2020

Magazine d'informations municipales

Adresse :
Mairie de Saint-Omer
16, rue Saint-Sépulcre - CS20326 - 62505 Saint-Omer Cedex.
Tél : 03 21 98 40 88. www.ville-saint-omer.fr.
Directeur de la Publication : François Decoster
Conception graphique : Service Communication de la Ville de Saint-Omer
Mise en page : Chloé Beaucé
Impression : Nord Imprim
Imprimé sur papier recyclé avec des encres à base végétale
Tirage : 7800 exemplaires.
Dépôt légal à parution
ISSN 2495-9987

©Photographes officiels de la Ville

PEFC
PEFC/10-31-1426
PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORET

EDITO

Chères Audomaroises, Chers Audomarois,

S'adapter à la situation sanitaire, continuer de vivre en évitant la propagation du virus, maintenir le lien social, sont naturellement les priorités de la Ville de Saint-Omer en cet automne 2020 si particulier.

Cette volonté intacte de préserver le vivre-ensemble anime au quotidien l'action de l'équipe municipale, élus comme agents.

En quelques semaines, nos vies quotidiennes ont été bouleversées. Chacun d'entre nous est appelé à contribuer à un effort collectif pour enrayer l'épidémie. Nous devons nous habituer à porter le masque et respecter des distanciations physiques. Nous avons dû avec regret reporter ou annuler des évènements auxquels nous tenions.
Mais nous nous sommes adaptés. Vous pourrez le mesurer en parcourant ce magazine.

Nous avons travaillé activement avec les équipes du Musée Sandelin et nos partenaires pour maintenir une offre culturelle de qualité en respectant les consignes sanitaires. Nous avons organisé le programme d'ateliers du dispositif Autonomie Sourire en intégrant toutes les mesures de prévention. Nous avons mobilisé avec la communauté éducative toute notre énergie pour que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions.

Plus que jamais, notre Ville regarde vers l'avenir. Elle assure la sauvegarde de son patrimoine avec la réhabilitation de l'Eglise Saint-Denis et le Site Patrimonial Remarquable. Elle poursuit la requalification des espaces publics avec le lancement du diagnostic archéologique sur la place Foch. Elle repense la mobilité avec des aménagements facilitant la pratique du vélo et la marche à pied.

Plus que jamais, Saint-Omer demeure une ville Solidaire qui renforce ses actions en faveur des personnes âgées isolées, cherche à mieux intégrer le handicap dans ses politiques. Elle renouvelle son partenariat avec l'UNICEF et son label « Ville Amie des Enfants ».

Plus que jamais, la participation citoyenne fait sens à Saint-Omer, avec le renouvellement des Conseils de quartier, la mise en place des cafés des parents et l'élection prochaine du nouveau Conseil Municipal des Jeunes.

Malgré la crise, Saint-Omer continue donc de se transformer pour demeurer une ville où il fait bon vivre.

Je vous souhaite une bonne lecture.

François DECOSTER
Maire de Saint-Omer

L'ÉGLISE SAINT-DENIS

Une opération urgente de sécurisation et de sauvegarde de la toiture de l'Église Saint-Denis a été lancée il y a un an. Les travaux ont débuté par le déménagement des œuvres et la protection des tableaux, la pose d'un échafaudage intérieur et extérieur, et le désamiantage de l'édifice.
Le chantier se poursuit avec la rénovation de la charpente et la préservation des voûtes.

Préserver les voûtes...

Lors de la reconstruction de l'Eglise Saint-Denis au XVIII[e] siècle, les voûtes ont été largement ornées de stucs (enduit à base de chaux, utilisé en recouvrement des plafonds et des murs) qui lui donnent aujourd'hui son harmonie d'ensemble.
L'infestation généralisée par la mérule a nécessité que l'ensemble des voûtes en plâtre de la nef soit retiré. Aussi afin de conserver un témoignage précis de ce décor remarquable, un moulage a été effectué et des photos ont été prises.
Le jour où les voûtes seront rétablies, les décors, éléments essentiels et caractéristiques de l'Eglise Saint-Denis seront reconstitués à l'identique.

...le travail du staffeur ornemaniste

Et ces deux étapes, moulage et reconstitution, sont assurées par une équipe de spécialistes dont le métier est staffeur ornemaniste.
Oui, mais comment? Pour une reconstitution à l'identique, un moule a été réalisé sur place en prenant l'empreinte du décor à l'aide d'un élastomère (caoutchouc). Une fois le « moule » réalisé, le staffeur y projette une fine couche de plâtre liquide, puis ajoute de la filasse pour lier et solidifier sa préparation qu'il recouvre ensuite d'une nouvelle couche de plâtre. Lorsque les éléments de décoration sont terminés, il les démoule, les assemble et les scelle en masquant les jointures, avant de les polir, les peindre et les vernir.

PROJET DES 3 PLACES : C'EST AU TOUR DE LA PLACE FOCH

En amont des travaux de réaménagement de la place Foch et sur le même principe que pour les places Victor Hugo et Pierre Bonhomme, un diagnostic archéologique est actuellement en cours. A cette occasion, nous avons rencontré Virginie Decoupigny, l'archéologue en charge du projet.

Qu'est-ce qu'un diagnostic archéologique ?

Le diagnostic archéologique, émane d'une loi datant de 2001. Il vise à vérifier, en amont d'un chantier d'aménagement ou de construction, si un site contient des vestiges archéologiques. C'est une simple évaluation. On collecte quelques informations, via des études de terrain, pour savoir s'il y a des objets, comment ils sont conservés et à quelle profondeur.

Comment le diagnostic a-t-il été préparé à Saint-Omer ?

Nous savons que Saint-Omer dispose d'un riche patrimoine historique, et plus particulièrement la place Foch, qui est véritablement le cœur de la ville ancienne. Sans grande surprise, nous nous attendons à trouver des choses. Ce que l'on ne sait pas, c'est dans quel état elles sont, ni exactement où elles apparaissent. Dans un premier temps, pour définir nos secteurs d'intervention, nous avons fait des recherches dans nos cartographies et nos archives. Ces recherches nous ont permis de savoir qu'ici, avant, il y avait une Halle Echevinale, ainsi qu'une place de marché qui a fonctionné, très probablement, vers le XIII[e] siècle. A partir de ces recherches, nous avons défini nos zones de sondage pour savoir s'il reste des vestiges, et dans quel état ils sont.

Quel est son planning ?

Le diagnostic archéologique, initialement prévu pendant le confinement, se découpe en deux phases : La première concerne cinq secteurs du pourtour de la place, et se déroule du 31 août au 4 décembre, la deuxième aura lieu au printemps prochain et concernera l'intérieur de la place Foch. Ce calendrier a été élaboré avec les services de la ville, pour ne pas perturber l'activité du centre-ville et des fêtes de fin d'année.

Et ensuite ?

A l'issue de ce diagnostic, on élabore un rapport que l'on envoie au service régional d'archéologie, qui est l'instance décisionnaire. Selon les résultats, les services de l'Etat prendront une décision : autoriser la poursuite des travaux, demander à modifier le projet pour préserver les vestiges ou prescrire une fouille archéologique.

Qui finance ce diagnostic archéologique ?

Il est financé par l'Etat via des subventions.

LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Une grande partie de la ville de Saint-Omer a été reconnue « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) depuis le 28 juin 2016. Ainsi, depuis mars 2019, une équipe d'architectes réalise un inventaire précis du patrimoine situé dans le secteur du SPR, qui débouchera sur un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Les visites des immeubles ont d'ores et déjà repris et se sont adaptées à la situation actuelle. Lors d'une réunion publique en septembre dernier, l'atelier d'architectes en charge du Site Patrimonial Remarquable de la ville a ainsi exposé les objectifs et le déroulement de son étude aux Audomarois. L'occasion pour le Magazine SO! d'aller à la rencontre de Philippe Prost.

Ci-dessous une partie de son interview, que vous pouvez retrouver en vidéo sur le site internet de la ville.

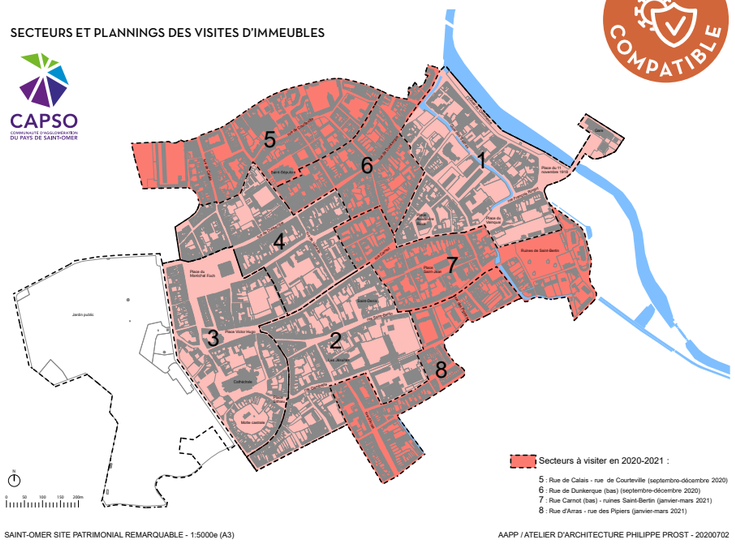

INTERVIEW

©El Boton Rojo

Interview de Philippe Prost, architecte, urbaniste en charge du Site Patrimonial Remarquable de Saint-Omer et de son Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

M. Prost, pourriez-vous rappeler en quoi le patrimoine de Saint-Omer est remarquable ?

Philippe Prost : Le Patrimoine de la Ville de Saint-Omer est remarquable à plusieurs égards, d'abord par son histoire. Saint-Omer va connaître des phases successives de l'histoire et se retrouve à la croisée des temps, des époques de l'urbanisme et de l'Histoire de la Ville.
Ensuite, elle présente une grande variété de patrimoines, qui en fait une ville clé : un patrimoine urbain d'une très grande variété de configuration, un patrimoine civil, un patrimoine religieux extrêmement important alors que 50% de ses édifices ont disparu. Un patrimoine militaire dont il reste de très beaux fragments. Enfin, un patrimoine paysager avec des parcs et des jardins très variés et un patrimoine hydraulique, apparent ou souterrain, avec des canaux et des fontaines.

Quelle est votre mission ?

Notre mission est d'appréhender le patrimoine de Saint-Omer. Mais cela va au-delà de la simple connaissance historique et patrimoniale de la ville. Aussi afin d'avoir une approche de la ville la plus globale possible, notre équipe regroupe des architectes du patrimoine, une paysagiste, des juristes, des ingénieurs en matière d'énergie et d'environnement et des socio-économistes.
Nous allons nous intéresser non seulement à l'espace public que l'on découvre depuis les rues mais aussi à la richesse des cours, aux escaliers, aux éléments patrimoniaux intérieurs (les sols, les murs, les plafonds, les cheminées...) ou encore aux voûtes gothiques qui se trouvent sous les bâtiments.
Notre mission débouchera sur un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur qui permettra une bonne gestion, du patrimoine architectural, urbain et paysager de la ville dans les années à venir.

À quoi sert un site patrimonial remarquable ?

Un Site Patrimonial Remarquable sert à éviter la disparition du patrimoine architectural, urbain, ou paysager par méconnaissance. La première vocation de cette étude est de faire connaître et reconnaître le patrimoine.
Il sert à inscrire le patrimoine dans une approche de développement durable c'est-à-dire à répondre à des questions qui se posent aujourd'hui comme la consommation et la déperdition énergétique. Une maison du XVI[e] siècle qui a traversé l'histoire et qui est parvenue jusqu'à nous, il faut pouvoir aujourd'hui l'étudier, la penser pour qu'elle puisse connaître des évolutions respectueuses de son patrimoine tout en lui permettant de répondre à certains nombres de questions propres à notre troisième millénaire.

Contactez le Guichet d'Informations sur l'Habitat :
- 1 allée du Parc à Saint-Omer
- 03 74 18 22 20
- guih@ca-pso.fr
Retrouvez la Foire aux questions en p.23 spéciale Site Patrimonial Remarquable ou posez-nous toutes vos questions sur le site de la ville ou sur la page Facebook.

COVID COMPATIBLE

AUTONOMIE SOURIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale mène de nombreuses actions et ateliers pour favoriser l'autonomie des personnes âgées et créer du lien social sur des thématiques comme la santé, le bien-être, le numérique...
En avril 2019, le CCAS a diffusé un questionnaire auprès des seniors pour connaître leurs envies et répondre plus précisément aux besoins de chacun. Un programme d'activités a été construit dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la prévention et de la perte de l'autonomie des personnes âgées du département, en partenariat avec des professionnels comme Brain up, Défi Autonomie seniors, Lilie Esthétique, Nadia Vandenbroucke (sophrologue) et Pas'apa.

Le 3 septembre dernier, une journée d'inscription était organisée au Foyer Suger pour permettre aux seniors de participer aux ateliers proposés : gestes de premiers secours, nutrition Santé Seniors, gymnastique cérébrale, initiation tablette numérique, sommeil et relaxation, équilibre alimentaire et plaisir de manger, atelier vitalité adaptée, sophrologie et esthétisme.
Ces ateliers gratuits auront lieu jusqu'en juin 2021.

PLAN GRAND FROID

La Ville de Saint-Omer dispose d'un registre nominatif où, à leur demande, sont recensées les personnes vulnérables. Lors d'épisodes de canicule, de grand froid, ou de crise sanitaire comme celle que nous traversons, une intervention peut être possible.
Toute personne se sentant isolée ou en situation de fragilité peut s'inscrire sur ce registre en contactant :
le Centre Communal d'Action Sociale au 03 21 38 34 29.

LA TÉLÉASSISTANCE, UNE SOLUTION CONTRE L'ISOLEMENT

La téléassistance s'adresse à toutes les personnes âgées, handicapées, isolées ou dépendantes souhaitant rester à leur domicile. L'installation du dispositif de téléassistance ne nécessite pas de travaux particuliers. Dès réception du dossier d'inscription (disponible au CCAS), elle est réalisée par l'entreprise Europ Assistance sous 48 heures ouvrées. Le coût mensuel de l'abonnement est de 8€61, et peut être pris en charge par le Département si vous êtes bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'autonomie (APA). Plus d'informations auprès du CCAS au 03 21 38 34 29

COLIS DE NOËL

Les colis de Noël, offerts par la ville de Saint-Omer, seront distribués les **15 et 16 décembre** prochains, pour **les Audomaroises et les Audomarois nés en 1955** et les années précédentes. Ils seront à retirer aux endroits indiqués sur le coupon-réponse diffusé, préalablement complété et envoyé au Centre Communal d'Action Sociale.

ENSEMBLE VERS L'EMPLOI

Ensemble vers l'emploi est une action menée par le CCAS pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans leur réinsertion professionnelle. Cette action vise à apporter une dynamique d'insertion professionnelle pour chacun des participants, à les accompagner dans leurs démarches de recherche d'emploi et à valoriser leurs savoir-être et savoir-faire auprès des employeurs potentiels du territoire. Ce projet s'étend sur un mois, et s'articule autour de cinq modules menés par des professionnels : simulation d'entretien, atelier CV et lettre de motivation, information sur les gardes d'enfants, et conseils coiffure, maquillage et habillement.
Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le Centre Communal d'Action Sociale au 03 21 38 34 29.

LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, recommande de privilégier la concertation en ce qui concerne le sujet de l'accessibilité et prévoit la création de commissions communales dans chaque commune de plus de 5 000 habitants.
A Saint-Omer, la commission compte parmi ses membres élus Céline LAPACZ, Caroline BERTHELEMY, Claire BROCHARD, Frédéric SABLON et Noëlla COUPIN. Des représentants des structures suivantes sont également associés : Association des Paralysés de France, Centre d'éducation des jeunes sourds, l'APEI Les Papillons Blancs, La Maison des Aveugles, Bien Vieillir, l'Institut des Jeunes Aveugles, ELSAA (Entente Locale pour le Soutien aux Aidants de l'Audomarois) et CinéMa Différence.
L'une des missions de la Commission est de dresser le constat de la mise en accessibilité dans les domaines de la voirie, du cadre bâti, des transports, des espaces publics, pour permettre d'assurer une réflexion globale sur la chaîne de déplacement.
La première réunion de la commission communale d'accessibilité, pour ce mandat, s'est déroulée le 7 octobre dernier.

PATRICIA ET ONIX : TANDEM, UN POIL SPÉCIAL

Patricia Pareja a complètement perdu la vue suite à un décollement de la rétine lorsqu'elle était enfant. Pour mener sa vie, elle peut désormais compter sur Onix. «*J'ai commencé à me déplacer avec l'aide d'un chien guide à l'âge de 19 ans. Après Lilium et Douce, Onix est le troisième chien guide qui m'accompagne. Lorsque l'on ne voit plus, sortir seul est tout simplement trop dangereux. L'intérêt d'avoir Onix à mes côtés c'est qu'il sécurise mes pas et rend possible ce qui pourrait paraître inaccessible.* » affirme Patricia. Car Onix a été spécifiquement sélectionné et formé dès son plus jeune âge pour guider une personne non ou malvoyante. « *Les compétences d'Onix me permettent de contourner les obstacles qui se trouvent sur mon chemin donc je marche plus vite et sans craindre de tomber ou encore de me blesser en me cognant.* » Vous croiserez peut-être ce tandem un poil spécial au marché de la place Foch le samedi matin car désormais Patricia s'y rend. « *Je n'imaginais pas pouvoir me rendre au marché car il est très difficile, pour lui comme pour moi, d'évoluer dans un environnement où nous avons très peu de repères pour nous orienter. Mais avec lui, et même grâce à lui, c'est désormais notre petit plaisir du samedi matin.* »

Bref, entre Patricia et Onix, c'est tout simplement une histoire de confiance. Onix, comme tous les chiens guides, a été remise gratuitement à Madame Pareja.

Si vous, ou un de vos proches, êtes concerné par une perte de vision, le chien guide peut être une solution. N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus d'informations
au 03 20 68 59 62
ou par e-mail : elecunff@chien-guide.org

CINÉ-MA DIFFÉRENCE

Aller au cinéma, au concert, à l'opéra, au théâtre : un acte banal mais qui, pour certains, paraît impossible ou se transforme en épreuve.
Ciné-Ma Différence est une association à but non lucratif ayant pour objet de favoriser l'accès au cinéma, aux côtés du public habituel, aux personnes présentant un handicap pouvant entraîner des troubles du comportement (autisme, polyhandicap, handicap mental, maladie d'Alzheimer...)
En début d'année, la Ville de Saint-Omer s'est s'associée à l'association locale «Culture et Loisirs pour tous en audomarois» et au cinéma audomarois Ociné pour mettre en place le dispositif Ciné-Ma Différence en signant une convention de partenariat. La mise en place de ce dispositif est une première dans les Hauts-de-France.

Prochaines séances :
les samedi 14 novembre
et 12 décembre à 14h

Programmations :
consultables sur les sites de Ociné et de Ciné-ma difference

Salle accessible aux personnes à mobilité réduite/Audiodescription

Tarifs : 6,50€ (5€ - 16 ans)
Réservation conseillée pour un emplacement de fauteuil pour les personnes à mobilité réduite

Contact :
Mme Brochard : 06 61 83 58 93
cinemadifference.saintomer@gmail.com

COVID COMPATIBLE

BIENVENUE EN MAIRIE

Depuis la réouverture des services municipaux le 11 mai dernier, un guichet d'accueil a été mis en place dans le Hall de la Mairie pour orienter les administrés et simplifier leurs démarches.

Un agent vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

INSCRIPTION AUX LISTES ÉLECTORALES

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.

Les personnes ayant déménagé à l'intérieur de la Ville ou nouvellement arrivées à Saint-Omer sont invitées à se présenter en Mairie, munies d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois pour effectuer leur inscription.

Les demandes accompagnées des pièces précitées peuvent être adressées par courrier ou par internet : www.service-public.fr

UN MASQUE POUR CHACUN

En juin dernier, la ville de Saint-Omer a distribué les masques fournis par la Région Hauts-de-France à chaque Audomaroise et Audomarois.

Vous n'êtes pas venus les chercher? Ne vous inquiétez pas, ils sont encore disponibles !

Pour cela, il vous suffit de vous présenter en Mairie, ***aux heures d'ouverture avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.***

Pour rappel, les masques chirurgicaux sont destinés aux enfants de 4-11 ans, et les masques en tissus pour les plus de 12 ans.

OÙ LE PORTER ?

Suite à l'évolution sanitaire et aux décisions préfectorales, les zones du port du masque sont étendues depuis le 11 septembre, pour les personnes âgées de 11 ans et plus, à toutes les zones de 50 mètres autour des entrées et sorties des établissements d'accueil de la petite enfance, écoles, collèges, lycées, locaux d'enseignement, universités et établissements d'enseignement artistique du Pas-de-Calais. Ainsi que sur la place Foch, la place Pierre Bonhomme, la place Victor Hugo, la place Perpignan et le parvis de la Gare.

Retrouvez la carte avec l'ensemble des zones «Port du masque obligatoire» sur www.ville-saint-omer.fr rubrique « Actualités ».

COVID COMPATIBLE

LE CAFÉ DES PARENTS

Un nouvel outil de proximité a vu le jour à la rentrée de septembre : le Café des parents.
La première réunion s'est déroulée à l'école Ferdinand Buisson, rassemblant parents d'élèves et élus de la ville pour échanger plus directement et en toute convivialité autour d'un café sur les sujets liés aux temps périscolaires et l'actualité : protocole sanitaire, ticket de cantine...

LES 7 CONSEILS DE QUARTIER SONT RENOUVELÉS

Les conseils de quartier ne sont obligatoires que pour les villes de plus de 80 000 habitants. En 2015, la municipalité a fait le pari innovant d'installer ces instances démocratiques à Saint-Omer : défi réussi, c'est un succès ! Participation à la Journée Citoyenne, projets d'embellissement du quartier, de jardins partagés ou artistiques... Les idées et l'investissement des membres sont venus améliorer le cadre de vie de notre ville.

En septembre 2020, chaque Conseil de quartier a été renouvelé : 91 habitants se sont engagés pour les deux prochaines années dans la vie citoyenne de leur quartier.

La révision de la charte des conseils de quartier, adoptée en juillet, apporte quelques nouveautés : le Président est désormais un habitant élu par ses pairs, qui sera secondé par un Vice-Président, élu référent désigné par le Maire. Un rapporteur siège également au sein du conseil de quartier pour gérer le budget participatif. Les conseils de quartier sont composés de 20 personnes maximum, dont 4 sièges minimum sont attribués à des habitants de 18 à 35 ans.

Une vigilance particulière a été apportée, au sein de chaque conseil, à la parité, à la représentativité de chaque secteur du quartier concerné et à la présence de jeunes.

Ce renouvellement s'est déroulé dans la bonne humeur, l'enthousiasme et le plus grand respect des gestes barrières.

Retrouvez les visages de vos conseillers de quartier dans le livret qui accompagne ce magazine, et les dates des prochaines réunions sur www.ville-saint-omer.fr/participative

4 Présidentes / 3 Présidents
-
49 % des membres sont des femmes
-
24 % sont des jeunes de moins de 35 ans

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Plusieurs fois dans l'année est organisé pour les nouveaux habitants de Saint-Omer un temps de rencontre convivial autour d'un petit-déjeuner. Cette rencontre permet aux nouveaux Audomarois de faire connaissance avec les élus de la municipalité, d'échanger sur notre ville et ainsi découvrir les services qu'elle propose. Chaque nouvel Audomarois est convié par un courrier qui lui est adressé personnellement. Vous venez d'emménager à Saint-Omer et souhaitez participer à ce temps de rencontre convivial ? Alors prenez contact avec le Service des administrés au 03 21 98 40 88.

DE BELLES VENDANGES

Saint-Omer, son patrimoine, sa bière, ses choux-fleurs et son vin ? Depuis 2016, trente pieds de vigne ont été plantés à la Motte Castrale et aux serres municipales pour la production de vin rouge.
Guidés par les précieux conseils de Monsieur et Madame Kaluba, couple de vignerons amateurs de Renescure, les agents des Espaces Verts sont aux petits soins pour faire pousser les vignes dans de bonnes conditions. Au fil des années, leurs efforts portent leurs fruits ! En effet, en 2018, la première récolte a donné lieu à 6 bouteilles pour atteindre les 60 en 2019.
Pour 2020 ? Il faudra encore patienter quelques temps pour le savoir. Mais, la météo, particulièrement favorable depuis le printemps, nous a offert de belles vendanges. C'est prometteur !

94 KG DE RAISIN RÉCOLTÉS !

LES CAPSULES DE PROTOXYDE D'AZOTE : UN VRAI DANGER

La Ville de Saint-Omer s'est engagée dans la lutte contre l'utilisation détournée des capsules de protoxyde d'azote en prenant un arrêté municipal.

Outre ses effets euphorisants, recherchés par les consommateurs, l'inhalation de ces capsules est dangereuse pour la santé. Son utilisation, hors des usages initiaux et des dépôts sur les voies et espaces publics sont de nature à porter atteinte au bon ordre, à la tranquillité, la salubrité et la sécurité publique.

Pour le bien de tous, un arrêté municipal a été pris : ces capsules sont désormais interdites à la vente aux mineurs, et son utilisation est interdite à moins de 100 mètres des établissements publics, des parcs et dans certaines rues et places de la ville.

EN CHIFFRES...

68€ C'est le montant de l'amende pour le jet de masque et de gant sur la voie publique. Alors, optez plutôt pour les 183 poubelles réparties sur l'ensemble de la ville.

8 Places de stationnement SO ! Park & Shop viennent d'être installées près de la Poste, place Ribot, pour optimiser la rotation des véhicules. Pour rappel : elles offrent 45 minutes de stationnement gratuit et sans ticket.

4 caméras de vidéoprotection ont été installées place Ribot, rue de Gravelines, Quai des Salines et rue Claudine Darras. Capables de filmer à 360°, elles permettent d'élargir le champ de vision et de couvrir un plus grand secteur.

Grâce à ces caméras de vidéo-surveillance, et à la collaboration entre la police nationale et la police municipale, plusieurs enquêtes ont été résolues, notamment deux vols à l'arraché commis en mai et juillet sur des personnes âgées.

250 ARBRES PLANTÉS

En 2015, une nouvelle action a vu le jour avec l'Office National des Forêts. Le Conseil municipal du 3 octobre dernier a voté en faveur du renouvellement de ce partenariat. Pour chacune des naissances sur la Commune, un arbre est planté. Pour l'année 2020, c'est dans la forêt de Guînes que seront plantées 250 hêtres.

J'ENTRETIENS MON TROTTOIR

Toute l'année, les services techniques se mobilisent pour entretenir l'ensemble des espaces verts et assurer la propreté de la ville. Saviez-vous que l'entretien devant votre porte est à votre charge ? Alors propriétaire ou locataire, à vos binettes !

Selon l'arrêté municipal n°8196 du 9 juin 2020 « Propreté des voies et espaces publics » articles 7 et 8, l'entretien de votre trottoir consiste à :

- Balayer, désherber et démousser les trottoirs, caniveaux et pieds de façade sur toute la longueur au-devant de son immeuble bâti ou non bâti. (Produits phytosanitaires interdits)
- Ramasser les déchets ou feuilles mortes collectés lors des opérations de nettoyage et non les pousser dans l'égout
- Déblayer la neige, casser la glace sur le trottoir et ce jusqu'au caniveau et à réaliser des tas et non les pousser dans l'égout

Aller travailler, emmener les enfants à l'école, étudier, faire ses courses, se rendre au restaurant, pratiquer ses loisirs... Les déplacements dans la ville occupent une place importante dans nos journées et participent à notre qualité de vie et à notre bien-être. Depuis 2014, la ville de Saint-Omer accompagne l'évolution des modes de déplacements en développant des zones de circulation apaisée et en favorisant la pratique du vélo en ville.
Plusieurs aménagements ont été développés ces dernières années tels que :

- L'expérimentation et la pérennisation du Chaucidou sur le Boulevard de Strasbourg (en lien avec le Département, l'ADAV et le CEREMA),
- Le développement de zones de rencontre,
- La réalisation de doubles-sens cyclables,
- La mise en œuvre de la « Ville 30 »

Les zones apaisées (aires piétonnes, zones 30 et de rencontre...) contribuent à sécuriser l'espace public en réduisant la vitesse, améliorent la cohabitation entre tous les usagers, favorisent la pratique du vélo et de la marche. Elles rendent les rues plus sûres, plus accueillantes, plus apaisées. Elles améliorent la qualité de vie des riverains et ont un effet positif sur l'environnement (nuisances sonores et pollution moindres). Retrouvez dans les pages ci-après le plan de la ville et le détail des aménagements mis en place ces dernières années.

ZONE DE RECONTRE

Une zone de rencontre est un ensemble de voies en agglomération où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf exception.

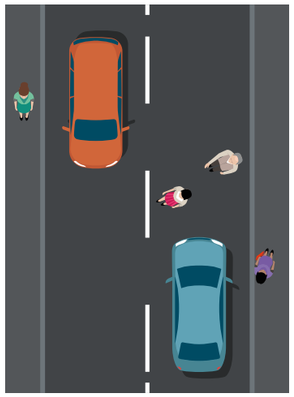

ZONE 30

La zone 30 limite la vitesse des voitures mais ouvre aussi la circulation à double sens pour les vélos. De nouveaux panneaux de signalisation et de la signalétique au sol sont mis en place pour faciliter le partage de l'espace entre piétons, cyclistes et conducteurs.

SAS VÉLO

Un SAS vélo est un espace aménagé spécialement pour les cyclistes dans un carrefour à feux rouge. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée devant laquelle doivent s'arrêter les voitures. Il s'agit d'un aménagement cyclable à part entière. Les avantages pour les cyclistes: être mieux visibles, tourner à gauche en toute sécurité, démarrer au feu vert dans les meilleures conditions et augmenter leur sécurité. A Saint-Omer, les cyclistes profitent des SAS vélo sur le boulevard Vauban et rue Longueville.

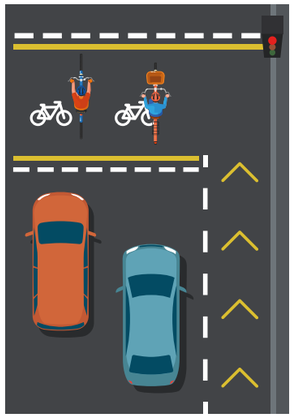

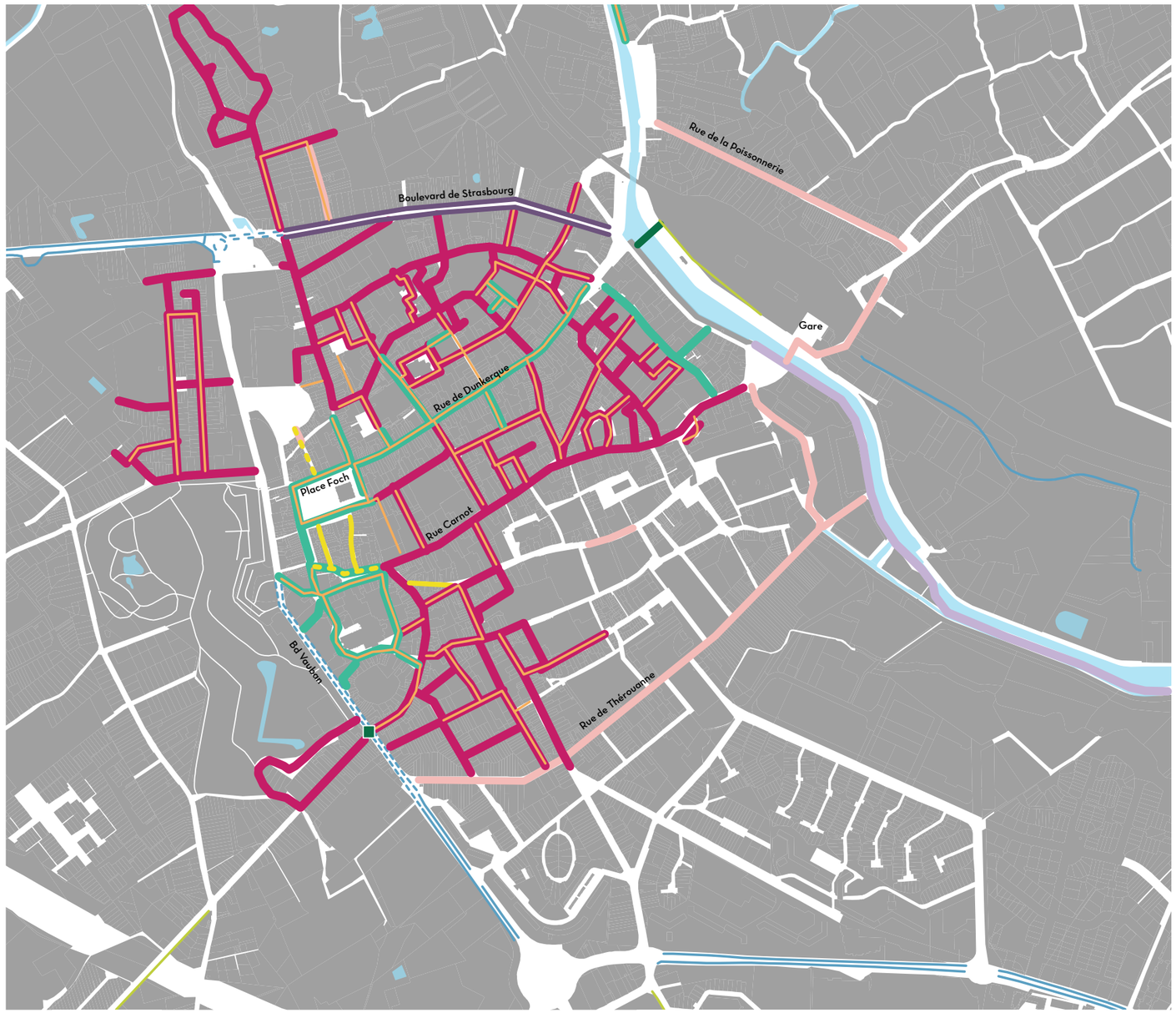

LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SUR LA VILLE DE SAINT-OMER

- Voie verte
- Chemin de halage
- Aire piétonne
- Passerelle cycliste / piéton
- Bande ou piste cyclable
- Double-sens cyclable
- Chaucidou
- Aménagements provisoires
- Sas vélos au carrefour
- Zone 30
- Zone de rencontre
- Rue limitée à 30 km/h

0 150 300 m

(Source Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure)

DOUBLE SENS CYCLABLE

Un double sens cyclable est une voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles non motorisés. Ses avantages : résoudre les difficultés de croisement entre les cyclistes et les automobilistes, sécuriser la circulation des cyclistes et réduire le nombre d'accidents.
Dans notre ville, 4000 mètres de voies sont en double-sens cyclables et d'ici la fin de l'année viendront s'ajouter plus de 2000 mètres de voies supplémentaires.

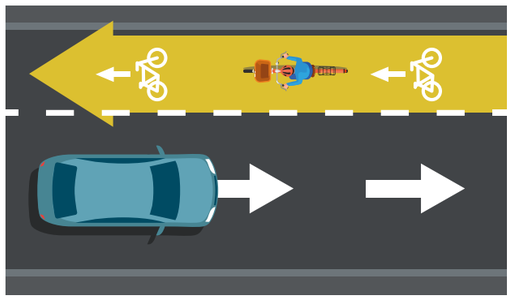

CHAUCIDOU

Une chaussée pour les circulations douces (chaucidou) permet de concentrer la circulation des véhicules motorisés sur le centre de la chaussée afin de créer un espace sécurisé et visible pour les vélos. C'est cette chaussée que l'on peut retrouver Boulevard de Strasbourg.

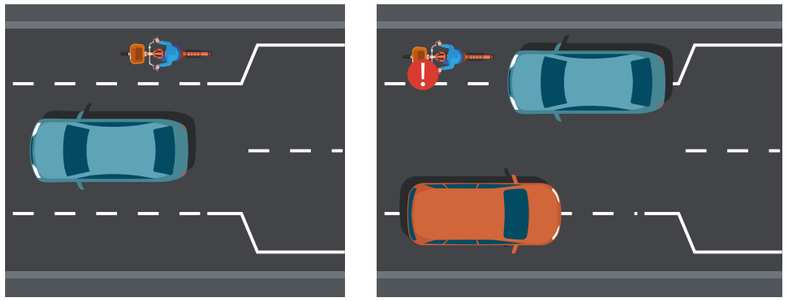

COVID COMPATIBLE

LA RUE DU HUITIÈME DE LIGNE SE RÉINVENTE !

GÂTEZ VOS MÔMES !

C'est le conseil d'Audrey et Julien Avril, installés depuis août, dans la rue du Huitième de Ligne. L'enseigne est née d'une reconversion professionnelle. Après avoir quitté le monde automobile pour lui et le domaine juridique pour elle, les voilà aujourd'hui réunis dans un projet qui leur plaît et, le plus important pour eux, un projet qui rend service ! Ils ont lancé ensemble un site internet dédié aux enfants : jeux neufs, vêtements vide-dressing, déguisements...

Habitant à proximité de Saint-Omer et souhaitant dissocier domicile et travail, Julien se met à la recherche d'un bureau. Il tombe alors sous le charme conjugué du dynamisme de notre ville et d'une jolie boutique, c'est le déclic : ils ajoutent à leur boutique en ligne, une enseigne de vente en direct. Pour Audrey, comme pour Julien, le centre-ville de Saint-Omer est rempli de belles surprises à l'image de l'accueil chaleureux qu'ils ont reçu de leurs voisins commerçants et des habitants !

Ils sont également très contents de constater que le développement durable, le recyclage et l'achat d'occasion sont des valeurs partagées par de nombreux Audomarois et s'inscrivent largement dans leur mode de vie.

Après 3 mois d'ouverture, le vide-dressing enfant fonctionne très bien et des vêtements dames ont fait leur entrée dans la boutique. Alors que ce soit pour déposer les vêtements de vos loulous qui grandissent trop vite ou pour se faire plaisir avec des articles de marques à petits-prix : GÂ-TEZ VOS MÔ-MES !

***Contact :** www.gatezvosmomes.com*
***Facebook :** Gatezvosmomes*

LA BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

Nouveau commerce, nouveau concept ! le SO ! est allé à la rencontre de Tony Miélot propriétaire d'un local rue du Huitième de ligne transformé pendant plusieurs mois en boutique éphémère où artistes, artisans, entrepreneurs peuvent tester leur projet, exposer et profiter d'une jolie vitrine pour se faire connaître !

Comment l'idée vous est-elle venue ?
J'ai acheté ce local juste avant le confinement et le temps que je puisse le transformer pour un autre projet, cela m'embêtait de le laisser vacant pendant 1 an ou 1 an et demi. Cette boutique n'a donc pas vocation à perdurer. Elle existe le temps de la transition entre son achat et le démarrage des travaux. Nous avons lancé l'idée sur les réseaux sociaux et cela a très bien fonctionné : les 6 premiers mois ont été réservés en 72h !

Quelles sont les conditions pour profiter de la boutique ?
Le lieu est donc mis à disposition gratuitement. Je demande des attestations d'activité et d'assurance. Il est disponible pour une semaine ou 15 jours.

Quels sont vos critères pour sélectionner parmi toutes les demandes réceptionnées ?
La boutique a vocation à accueillir les artisans et les artistes, tout ce qui est relatif à la création, mais aussi les associations. Le calendrier s'est rempli avec les activités qui répondaient le plus aux critères et ensuite j'ai essayé d'alterner pour que d'une période sur l'autre cela soit diversifié.
Dans les créateurs, nous avons eu du textile, des bijoux, de la peinture, de la sculpture... Aujourd'hui, j'aimerais que d'autres métiers puissent en profiter comme une biscuiterie ou de la décoration.

Reste-t-il des périodes de libres ?
Jusque décembre non... En janvier il n'y aura pas d'accueil pendant 3 semaines et ensuite il reste des plages sur mars et avril en sachant que le concept s'arrête fin juin.

Avez-vous eu de belles surprises ?
Oui ! Le projet de Julien Ribreux par exemple, il a photographié un millier d'Audomarois masqués et a ensuite exposé au Moulin à Café. Son projet était très construit et très bien préparé. Ensuite, nous accueillerons bientôt une

marionnettiste. Elle a travaillé dans cette boutique il y a 30 ans et revient exposer sur les lieux, c'est vraiment chouette !
Finalement, la belle surprise de ce projet est triple : il est très riche en découvertes. Je ne m'y attendais pas du tout. Ensuite pour le participant c'est une belle occasion de faire connaître son activité et pour la rue du Huitième de ligne c'est une nouvelle activité qui vient s'y ajouter !

***Contact :** La Boutique – Tony Miélot*
***Facebook :** La-Boutique-Tony*

COVID COMPATIBLE

AVEC YPER ET UBER, FAITES VOUS LIVRER EN UN CLIC !

Depuis le 6 octobre, la société UBER EATS s'est déployée sur Saint-Omer. Cette application de livraison de plats préparés offre la possibilité de profiter des services des restaurateurs directement chez soi.

La Ville de Saint-Omer a souhaité accompagner les restaurateurs dans l'appropriation de ce service en organisant le vendredi 2 octobre une visioconférence avec l'entreprise UBER EATS. Il s'agissait d'offrir aux nombreux établissements de Saint-Omer les informations nécessaires sur le service proposé et les conditions de ce déploiement.

Cette démarche s'inscrit dans les actions portées par la Ville de Saint-Omer pour accompagner le commerce de proximité dans l'appropriation des outils digitaux. Elle vient en complémentarité d'outils numériques comme la plateforme en ligne Achetez en Pays de Saint-Omer et le service de livraison collaborative développé depuis la période de confinement avec la société Yper.

AU 15 OCTOBRE 2020

Les commerces SO ! Yper :
La Fringalette
Goblet luminaires
Helio plans
Jars and Co
King Ameublement
Kodak Express
Lyzel Fleurs
Monsieur Vin

Les commerces SO ! Uber :
L'Entrepôt
La Maison Deceuninck
Les pizzas de Duchenot
My Tacos
King restaurant
Rem's Burger
Tonton & Co

VILLE AMIE DES ENFANTS : SAINT-OMER EN REDEMANDE

La Ville de Saint-Omer a obtenu le titre Ville Amie des Enfants en janvier 2018. Ce partenariat avec l'Unicef a permis de sensibiliser les enfants de la ville sur les questions des droits de l'enfant, à travers notamment une exposition et des interventions de l'antenne locale de l'UNICEF, au sein même des écoles.

Le titre n'étant valable que le temps d'un mandat, une délibération a été votée lors du conseil municipal du 3 octobre pour présenter une nouvelle candidature pour la période 2020/2026.

Les équipes travaillent actuellement sur un plan d'action qui reposera sur 5 engagements :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité
- un parcours éducatif de qualité
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune
- le partenariat avec UNICEF France

La réponse de l'UNICEF sur le maintien ou non du titre est attendue en début d'année prochaine. En attendant, la Ville garde son titre jusque décembre et prépare déjà la suite.

« SI C'ÉTAIT À REFAIRE, ON LE REFERAIT ! »

Après deux années passées ensemble, Anthonyn, Philippine, Océane, Eliès, Gaspard, Agathe, Tuna, Mika, Lily, Louna, Martin, Sacha et Anaïs se sont retrouvés, une dernière fois, à la Maison du Marais pour célébrer la fin de leur mandat au sein du Conseil Municipal des Jeunes Audomarois.

Après une visite guidée de l'exposition «*L'Aventure Sous-Marais*», nos jeunes élu(e)s ont dressé le bilan de leur mandat autour d'un goûter : « *Se rencontrer alors que nous ne venons pas des mêmes écoles, participer aux commémorations et aux évènements de la ville, découvrir les locaux de la Police Municipale, visiter la ville de Malines en Belgique pour partager nos idées sur la propreté, participer à mon quartier propre ou à l'inauguration de la Station... C'était vraiment génial ! Si c'était à refaire, on le referait tout de suite !* ».

Certains d'entre eux ne souhaitent pas s'arrêter en si bon chemin, et se sont portés candidat pour représenter leur classe en tant que délégué.

« PETIT PAPA NOËL... »

Du 27 novembre au 4 janvier, la magie de Noël s'invite à Saint-Omer.
Cet évènement s'organise dans le plus grand respect des gestes barrières et des règles de distanciation.

URBAN TRAIL

Le Pas de Calais Urban Trail, prévu en décembre, ne pourra malheureusement pas se tenir cette année : les mesures sanitaires définies récemment par l'Etat et la Préfecture du Pas-de-Calais ne permettent pas d'envisager l'organisation de l'évènement en toute sécurité pour l'ensemble des coureurs et des accompagnateurs.

On se dit à l'année prochaine ?

DANS LES COULISSES DES MUSÉES

Il est 15h, des élèves sont en pleine chasse aux trésors dans les salles du musée Sandelin, tandis que des touristes belges suivent une visite devant des tableaux flamands. Pendant ce temps, en réserves, la régisseuse des œuvres déballe avec précaution Le Lever de Fanchon, un tableau du XVIII[e] siècle. Ce chef-d'œuvre revient du Japon, où il était présenté dans une exposition temporaire...

Nous sommes allés à la rencontre de Laura, régisseuse des œuvres pour les musées de Saint-Omer depuis 2012.

Qu'est-ce qu'une régisseuse des œuvres ?

Mon métier offre des missions très variées : recensement des œuvres et mise à jour de l'inventaire (près de 56 000 œuvres et spécimens), suivi de l'état de conservation des collections et des restaurations, organisation du déplacement des œuvres lors des montages et démontages d'exposition ou dans le cadre de prêts... Je suis à la fois sur le terrain « en action » et au bureau « en réflexion », impossible de s'ennuyer !

Comment prenez-vous soin des œuvres ?

En surveillant leurs conditions de présentation, de stockage et de transport. Un contrôle quotidien des variations de température et d'humidité, ainsi que des dépoussiérages sont par exemple réalisés. Nous faisons également intervenir chaque année des restaurateurs d'œuvres d'art dans le cadre d'un plan de restaurations. Nous œuvrons au quotidien pour la préservation de ces collections, afin de pouvoir les exposer aujourd'hui et les transmettre demain aux générations futures.

Pourquoi aimez-vous votre métier ?

Les collections des musées de Saint-Omer sont très variées. Du Pied de Croix de Saint-Bertin aux statuettes égyptiennes, en passant par le grand pingouin, je suis tous les jours en contact avec des chefs-d'œuvre ou des objets du quotidien devenus patrimoniaux. C'est un véritable privilège de pouvoir bichonner et observer de près tous ces trésors !

LES COLLECTIONS DES MUSÉES DE SAINT-OMER EN CHIFFRES...

20 000
ŒUVRES ET OBJETS D'ART
dans les collections du musée Sandelin

36 000
SPÉCIMENS
d'histoire naturelle dans les collections du musée Dupuis

COVID COMPATIBLE

RENTRÉE DES CLASSES

François Decoster et Franck Jolivet, Inspecteur de l'Education Nationale, ont répondu à 11 questions sur la rentrée des classes.

Retrouvez la vidéo sur Facebook ou sur www.ville-saint-omer.fr rubrique « Actualités ».

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE JULES FERRY ONT TESTÉ 2S2C

Vous avez peut-être déjà entendu parler de R2D2, l'un des personnages emblématiques de la saga cinématographique Star Wars, mais connaissez-vous 2S2C, qui n'a rien à voir ?
Le dispositif 2S2C, pour **S**port-**S**anté-**C**ulture-**C**ivisme vise à proposer aux élèves des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire, en complément de leurs apprentissages en classe lors de la réouverture partielle des écoles en juin dernier.
La Ville, en concertation avec l'Inspection de l'Éducation Nationale, a choisi d'expérimenter ce dispositif sur l'école Jules Ferry. Cette dernière bénéficiait d'une maison de quartier proche, où les activités pouvaient se dérouler.

Les activités proposées ont été coordonnées par la Ville et assurées par des intervenants, avec l'appui du Centre Social.

Les élèves ont ainsi pu participer à des ateliers et visites au musée, avec le Pays d'Art et Histoire et le service sports de la CAPSO, ou fabriquer une mini fusée avec des animateurs du Centre social.

L'ENSEIGNEMENT DU NÉERLANDAIS SE POURSUIT AU COLLÈGE

Hallo ! Alles goed ?

Depuis la rentrée de septembre 2019, les cm1 et cm2 de l'école Paul BERT bénéficient respectivement d'une demi-heure et d'une heure hebdomadaires d'enseignement du Néerlandais. Sur l'année scolaire passée, 40 élèves étaient concernés, parmi lesquels 18 cm2 qui sont passés en 6e, pour la majorité d'entre eux au collège de la Morinie.

Grâce au travail conjoint des élus de la Ville, de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, des services du rectorat, la poursuite de l'enseignement au collège a été proposée aux futurs 6e de la Morinie. Tous ont souhaité poursuivre.
La Ville de Saint-Omer souhaite perpétuer une démarche structurante pour favoriser l'enseignement des langues, indispensable dans une région transfrontalière comme la nôtre. Cette action sera menée par Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée à l'apprentissage des langues, en collaboration avec Mme Céline LAPACZ, Adjointe au Maire chargée de l'Éducation, de la Jeunesse et des Solidarités.

COVID COMPATIBLE

UNE BELLE SURPRISE POUR LES ÉLÈVES DE FERDINAND BUISSON

Cet été, la cour d'école s'est refait une beauté. Ce projet, mené en concertation avec l'équipe enseignante, les représentants de parents d'élèves, les élus et techniciens de la Ville, intègre un espace potager avec des modules « Le Carré Fantastik » et des espaces dédiés à la plantation d'arbres compatibles avec le milieu, non allergènes et aux racines plongeantes qui apporteront de l'ombre et de la fraîcheur dans l'espace récréatif. Cette rénovation propose aux enfants un terrain de jeux plus sécurisé, plus grand et plus diversifié.

AVANT

APRÈS

Deux chênes des marais et une haie de fruitiers seront plantés le 25 novembre car « *A la Sainte Catherine, tout bois prend racine* »

COVID COMPATIBLE

LA DANSE REVIENT SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE AVEC LA 30E ÉDITION DES FÊTES DE LA DANSE

Du 3 au 18 novembre, la Barcarolle vous invite à redécouvrir de célèbres comédies musicales avec le Ballet du Nord; de la danse contemporaine, hip-hop, africaine et capoeira avec la Compagnie Hervé Koubi ; une re-création de l'œuvre de Dominique Bagouet par la chorégraphe Catherine Legrand ; une scène ouverte aux jeunes chorégraphes avec Les lendemains qui dansent ; de la danse percussive (danse irlandaise, claquettes ...) avec Nic Gareiss ; de la danse jazz « à la française » avec les Ballets Jazz Rick Odums ; de la danse pour le jeune public à partir de 3 ans à l'AREA avec la compagnie Nyash ou encore une soirée de soutien aux jeunes compagnies avec la Compagnie Aux Pieds levés et l'Embellie Musculaire.

Retrouvez également l'exposition de la photographe Benoîte Fanton du 3 novembre au 1er décembre « *Sur quel pied danser ?* ».

INFORMATIONS :
03 21 88 94 80 ou contact@labarcarolle.org

NOUVEAUTÉ : LE YOG'ART AU MUSÉE SANDELIN !

Venez vous ressourcer au musée Sandelin grâce à l'association du yoga et de la découverte d'objets d'art et d'histoire naturelle, un moment privilégié pour s'évader et s'occuper du bien-être de son corps et de son esprit.

La séance de yoga et les informations prodiguées sur les collections s'adaptent en fonction des saisons. La thématique change chaque mois, afin de pouvoir travailler les mouvements en profondeur et ressentir leurs effets, tout en proposant un renouvellement constant. En octobre, les séances s'inspirent des collections de minéraux, un écho à notre structure interne et aux oligo-éléments qui nous composent. L'occasion aussi de découvrir les vertus des pierres sur les pratiques méditatives. En novembre, ce sont vos poumons et votre respiration que vous allez stimuler pour éviter la déprime hivernale. Ouvrez vos bras et vos bronches à la manière d'un oiseau déployant ses ailes, comme les paradisiers de l'exposition Henri Dupuis.

Avec Solène YOGA, le jeudi de 9h à 10h
Sattva Yoga : 10€ à la séance / 70€ pour un carnet de 10 sessions
Pensez à amener votre matelas de yoga ou serviette de bain et à venir masqué selon les réglementations sanitaires du moment.

INFORMATIONS :
06 43 93 04 52 / soleneyoga.fr
Musée Sandelin 14 rue Carnot, 62500 Saint-Omer

LES TEMPS FORTS DU MUSÉE SANDELIN

- **La Semaine du Japon** - 21 au 25 octobre
- **Soirée Halloween « Le voyage imaginaire d'Henri Dupuis »** - 31 octobre à 20h et 21h30
- **Nuit des musées** - 14 novembre de 17h à 00h

COVID COMPATIBLE

ARNOULD DE VUEZ, UNE NOUVELLE EXPOSITION AU MUSÉE SANDELIN

Né à Saint-Omer, Arnould de Vuez (1644 - 1720) est le peintre d'histoire le plus important du nord de la France à la fin du règne de Louis XIV. En 2020, le musée Sandelin commémore le tricentenaire de sa mort, par le biais d'une exposition mettant en lumière l'œuvre de l'artiste. De Paris à Lille en passant par l'Italie, suivez l'évolution de sa carrière et plongez dans l'univers de Vuez à travers ses influences, ses grands projets...
Le considérable travail de recherche mené pour l'occasion permet enfin de comprendre sa production, ses inspirations et son évolution. Particularité sans exemple en France, une grande partie de son immense fonds d'atelier est restée chez ses descendants depuis trois siècles, permettant d'exposer de nombreuses œuvres inédites !

Une riche programmation est proposée en lien avec l'exposition : bal baroque, circuits en bus, visites, rencontres, journée d'étude et activités pour les familles.
Plus d'informations sur www.musees-saint-omer.fr

> 20 NOVEMBRE 2020 – 14 MARS 2021

NOS ŒUVRES VOYAGENT

Chaque année, les collections des musées de Saint-Omer font l'objet de prêts dans le cadre d'expositions temporaires dans d'autres musées. En ce moment, plusieurs œuvres voyagent en Europe !

COVID COMPATIBLE

PAY BY PHONE : SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE ET STATIONNEZ FACILE !

Disponible depuis l'application mobile (Android ou iOS), le site internet et même par serveur vocal, PayByPhone vous permet de payer votre stationnement à distance, que vous soyez en rendez-vous, au marché ou chez des amis !

- Téléchargez l'appli Paybyphone et sélectionnez **« Saint-Omer » avec le code 62571**.
- Inscrivez votre plaque d'immatriculation
- Sélectionnez la durée de votre stationnement
- Validez votre paiement par carte bleue.

Ensuite, plus besoin d'y penser ! Les alertes de rappel vous permettent d'éviter les oublis et les fonctions «prolonger» et «stopper» permettent d'ajuster le ticket à distance pour ne payer que le temps réellement utilisé.
A la fin du stationnement, un reçu vous est envoyé.

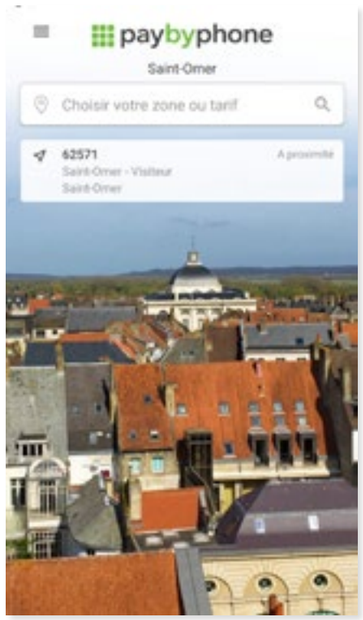

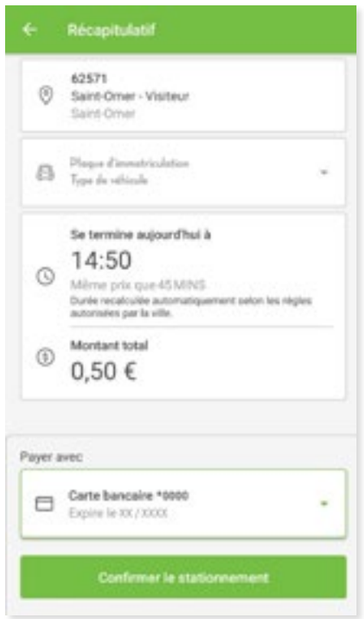

La Foire aux questions de cette édition du magazine est consacrée au Site Patrimonial Remarquable. Retrouvez ci-après les thématiques des visites d'immeubles, des travaux, des démarches....

Mon habitation fait partie du secteur concerné par les prochaines visites : comment serais-je prévenu du jour de visite ?

Chaque habitant concerné réceptionne dans sa boîte aux lettres un document explicatif en amont de la visite avec les périodes de passage (par exemple : septembre-décembre 2020). Ensuite les architectes réalisent un porte-à-porte pour chaque immeuble. En ce moment, et jusqu'à décembre 2020, ils visitent les immeubles du secteur 5 « Rue de Calais - Rue de Courteville » et du secteur 6 « Rue de Dunkerque (bas) ».

Je suis absent(e) lors du passage des architectes comment cela se passe-t-il ?

En cas d'absence, les architectes laissent un avis de passage et vous pourrez les contacter par téléphone pour prendre rendez-vous.

Dans quelle mesure suis-je obligé(e) d'accepter cette visite ?

C'est une démarche d'intérêt général. Il ne s'agit ni d'un contrôle fiscal ni d'un contrôle d'urbanisme pour vérifier des travaux réalisés. En réservant un bon accueil à l'équipe d'experts et en leur faisant profiter de votre connaissance des lieux vous participez activement à l'élaboration d'un cadre de vie amélioré pour votre quartier. Les architectes pourront également identifier le type historique de votre maison et ses éventuelles transformations au fil du temps ; et vous donner des orientations de mise en valeur des éléments patrimoniaux les plus remarquables.

Comment se déroule une visite ?

Les personnes qui souhaitent visiter votre immeuble et/ou votre logement vous présenteront plusieurs documents :
- leur ordre de mission
- l'arrêté municipal portant habilitation des architectes en charge des études
- leur carte nationale d'identité

Une fois dans l'immeuble l'équipe est autorisée à effectuer des relevés et prendre des photos des espaces et des éléments d'architecture remarquables. Ces informations resteront strictement confidentielles.

Combien de temps cela prend-t-il ?

Les visites durent entre 10 et 15 minutes en moyenne. En effet, l'équipe des architectes a plus de 2800 parcelles à visiter en seulement 2 ans.

Les travaux imposés sont-ils très contraignants ?

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur est une sécurité pour sauvegarder le patrimoine actuel. Il sert à éviter sa disparition par méconnaissance. L'équipe d'expert n'est donc pas là pour vous demander des retours en arrière.
Le PSMV est un document d'urbanisme. Il n'y aura donc pas d'injonction de travaux mais dans le cadre d'un projet, celui-ci devra se conformer aux prescriptions du PSMV.
Le document expliquera également, à travers des « fiches-conseils», les solutions pour isoler son logement, pour restaurer ses menuiseries, etc. compatibles avec la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

Est-ce que j'aurai le droit de repeindre mon escalier ?

La peinture de l'escalier est au choix de son propriétaire. On ne peut vous interdire de peindre votre escalier sauf à ce que l'escalier soit en « pierres précieuses» ! Par contre, si votre escalier est protégé vous ne pourrez pas le démolir.

Pour toute question, ou si vous souhaitez prendre rendez-vous avec les architectes dès maintenant :
S'adresser au GUIH - 1 allée du Parc à Saint-Omer
03 74 78 22 20
guih@ca-pso.fr

CONTRIBUTION GROUPE D'OPPOSITION

Groupe **SAINT OMER AVEC VOUS QUOTIDIENNEMENT,** pour être très efficace

La ville de Saint-Omer est reconnue « Site patrimonial Remarquable ». Au cœur du Pays d'Art et d'Histoire, notre ville fait la fierté de tous les Audomarois. Ceci devrait faciliter le développement d'un projet touristique, encore faut-il s'en donner les moyens. La propreté d'une ville est déterminante dans l'accroissement de sa fréquentation et constitue bien souvent pour les visiteurs une signature révélatrice de l'intérêt qu'une équipe municipale porte à sa ville. Nous constatons que notre cité est de plus en plus sale. De nombreuses rues sont laissées à l'abandon, les herbes folles poussent un peu partout dans les caniveaux, les trottoirs, des papiers en tout genre trainent au gré du vent sans que jamais un projet d'entretien digne de ce nom, ne voit le jour. Le règlement sanitaire n'est pas respecté et aucun rappel à l'ordre n'est effectué. Certains caniveaux ne sont jamais faits ! Monsieur le maire serait bien inspiré de flâner en ville, de visiter les quartiers les moins emblématiques et de constater par lui-même : la propreté se dégrade. Il est essentiel qu'une ville patrimoniale comme la nôtre soit exigeante sur ce sujet dont dépend notre développement touristique. Monsieur le Maire, nous attendons sur ce sujet un signal fort !

Ville de Saint-Omer
Musée Sandelin

Exposition
du 20/11/2020
au 14/03/2021

ARNOULD DE VUEZ

Peindre en Flandre sous Louis XIV

Le passage de la mer rouge, Arnould de Vuez, huile sur toile, collection privée © Franck Bourcart

www.musees-saint-omer.fr